

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Une expérience de renforcement des compétences langagières et méthodologiques en Faculté de droit

Rasson, Anne-Catherine; Dozot, Caroline

Publication date:
2012

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Rasson, A-C & Dozot, C 2012, 'Une expérience de renforcement des compétences langagières et méthodologiques en Faculté de droit', pp. 576-593.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Communication individuelle

Local: 4837 Santé

L'université, lieu de formation

dispositif innovant, prérequis, compétences langagières et méthodologiques

Une expérience de renforcement des compétences langagières et méthodologiques en Faculté de droit

**Rasson, Anne-Catherine, Facultés universitaires de Namur (Fundp) (Belgique);
Dozot, Caroline, Service de Pédagogie universitaire des Facultés universitaires de
Namur (Belgique)**

Résumé

Parmi les facteurs explicatifs de l'échec en première année à l'université, le manque de maîtrise de prérequis fondamentaux chez certains étudiants a été mis en évidence (Romainville et Slosse, 2011). Des évaluations des prérequis à l'entrée à l'Université sont ainsi menées depuis plusieurs années au sein de l'Académie Louvain (Projet « Passeport pour le bac »). Ces évaluations sont suivies de séances de remédiation. En effet, il est essentiel que les mesures de maîtrise soient suivies de séances de renforcement (Wiliam, 2010) tout en s'assurant que les étudiants continuent à avoir confiance en leurs capacités à réussir (Piret, Pondeville, Dozot, à paraître).

Dans ce cadre, la Faculté de Droit de Namur a mis en place un dispositif innovant, programmé sur les 3 premières années universitaires, qui vise à développer 4 compétences essentielles pour le juriste : la compréhension en profondeur de textes juridiques, l'expression écrite, l'expression orale et la méthodologie juridique.

La communication a pour objectif de présenter la première étape de ce dispositif, qui se déroule pendant le premier semestre en bac 1 et qui comprend 3 volets :

- évaluation des prérequis : compréhension en profondeur d'un texte juridique (« Passeport ») et compétences langagières (exercice d'écriture) ;
- séances de renforcement facultatives pour les étudiants qui n'ont que partiellement ou pas acquis les compétences de compréhension ;
- suivi individualisé pour remédier aux lacunes qui seraient constatées dans l'expression écrite.

Ensuite, nous présenterons un bilan de cette expérience sur la base d'une enquête par questionnaire via un recueil de données quantitatives (entre autres, efficacité en termes de réussite) et qualitatives (perceptions notamment en termes d'évolution des compétences et satisfaction des étudiants et des professeurs). Nous serons également attentives aux « bénéfices secondaires » (Salmon, Houart et Slosse, 2011) d'un tel dispositif :

- en termes d'orientation : les séances sont conçues comme autant de mises en situation des compétences qui sont constamment mobilisées au cours des études de droit et dans la future vie professionnelle. Elles constituent donc une source d'informations permettant de valider sa « bonne orientation » ;
- en termes de compétences du métier d'étudiant : la participation aux tests, la prise de connaissance des résultats (démarche proactive) et le suivi des séances devraient permettre le développement d'un regard critique et lucide sur soi-même. Ce regard, qui touche à l'estime de soi, est essentiel pour s'adapter aux exigences universitaires.

Introduction

A quelques exceptions près, en Communauté française de Belgique, l'accès à l'enseignement supérieur est libre. De plus, il n'existe pas, à la fin des études secondaires, d'épreuve externe standardisée. Ces 2 caractéristiques de l'enseignement belge ont notamment pour conséquences une grande disparité des niveaux à l'entrée du supérieur (Vieillevoye, Wathélet et Romainville, 2012). Or, parmi les facteurs explicatifs de l'échec en première année du supérieur, figure le manque de maîtrise des prérequis fondamentaux chez certains étudiants (Romainville et Slosse, 2011).

C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, l'Académie Louvain (regroupant 4 Universités) a mis sur pied un projet appelé « Passeport pour le Bac ». Ce projet poursuit un double objectif d'action et de recherche (Dontaine et Wathélet, 2010 ; Vieillevoye, Wathélet et Romainville, 2012). En termes d'action, il s'agit de promouvoir et démocratiser la réussite en première année universitaire au moyen de tests de maîtrise des prérequis et de séances de renforcement. En termes de recherche, il s'agit de mieux comprendre le rôle des

prérequis dans la réussite universitaire, notamment en relation avec d'autres variables telles que les données sociobiographiques et scolaires des étudiants (Wathelet et Vieillevoye, 2010).

Dans cet article, nous aborderons essentiellement l'aspect « action » du projet, tel qu'il a été intégré dans la Faculté de Droit de l'Université de Namur.

Depuis septembre 2011, cette Faculté propose aux étudiants un dispositif pédagogique original programmé sur les 3 années de bac.

Dans la première partie de cette contribution, nous décrirons ce nouveau dispositif. Dans la seconde partie, nous réaliserons le bilan de cette première mise en œuvre.

1. Le dispositif de renforcement en Faculté de Droit

1.1. Présentation générale du dispositif de renforcement

Le dispositif pédagogique de la Faculté de Droit vise à développer chez l'étudiant l'art de comprendre un texte, l'expression écrite et orale, ainsi que la méthodologie de la recherche juridique. Ces aptitudes sont, en effet, au cœur des métiers du droit. Leur maîtrise démontre la capacité du juriste non seulement d'exploiter habilement les sources du droit, mais aussi de s'exprimer clairement et de manière convaincante sur une question juridique.

En bac 1, l'accent est mis sur l'aptitude à la compréhension et à l'écriture grâce à 2 exercices proposés durant le premier semestre : le « Passeport pour le bac » et le test d'écriture.

En bac 2, l'étudiant est initié à la méthodologie juridique. Il apprend à rassembler, analyser et exploiter de manière pertinente la documentation juridique, pour rédiger un travail personnel sur un sujet donné. Ce travail est complété d'une présentation orale, afin d'apprendre à l'étudiant à exprimer en public une opinion juridique cohérente et structurée.

En bac 3, l'étudiant est amené à résoudre seul, en quelques semaines, un problème juridique qui lui est soumis et à exprimer par écrit le résultat de son analyse. Parallèlement, l'étudiant est invité à rédiger un commentaire plus général sur une question de droit. Ce travail de fin de cycle couronne la formation et fait la synthèse de toutes les compétences acquises au cours du baccalauréat, tout en privilégiant l'autonomie de l'étudiant.

Nous allons, à présent, approfondir les 2 premières étapes de ce dispositif pédagogique, proposées pour la première fois aux étudiants de bac 1 cette année académique 2011-2012.

1.2. Première étape du dispositif de renforcement : la compréhension en profondeur d'un texte juridique

1.2.1. La passation d'un test : « le Passeport »

Lors de la semaine de rentrée, un test est proposé aux étudiants en bac 1. Il a pour objectif de vérifier si les étudiants maîtrisent certains prérequis. « Le terme « prérequis » est pris selon le sens défini par M. Romainville (Romainville (sous la direction de), Houart et Schmetz, 2006) comme reprenant toute connaissance ou compétence s'avérant cruciale pour la maîtrise d'un cours et qui est considérée comme

devant être acquise préalablement à l'entrée des études universitaires ou comme devant être acquise au cours de ces études indépendamment d'un enseignement systématique et explicite » (Dontaine et Wathelet, 2010).

En Faculté de Droit, le test qui est proposé est un « Passeport » transversal « compréhension en profondeur d'un texte de droit ». Un texte, en lien avec le monde juridique, est soumis aux étudiants qui doivent, ensuite, répondre à une série de questions à choix multiples permettant de vérifier 4 prérequis : « compréhension rigoureuse des idées et des termes », « compréhension globale du texte et structure », « compréhension du vocabulaire contextualisé » et « culture générale ». Le « Passeport » a été choisi sur base de sa représentativité par rapport aux textes auxquels l'étudiant sera confronté durant son *cursus* : présence de polyphonie (l'auteur, le projet de loi, les tribunaux internationaux, le Tribunal de grande instance de Paris), structure du texte et syntaxe d'une certaine complexité, un vocabulaire abstrait et spécialisé.

En septembre 2011, 295 étudiants ont passé le « Passeport ». Ils ont obtenu les résultats repris dans le Tableau 1.

Tableau 19. Moyenne et médiane (/20) pour chaque compétence du « Passeport » de compréhension en profondeur d'un texte de droit

	Moyenne	Médiane
« Passeport » dans son ensemble	13,9	13,9
1. Compréhension rigoureuse	10,1	10,0
2. Compréhension globale	12,9	13,3
3. Vocabulaire contextualisé	15,4	17,1
4. Culture générale (/3)	2,8	3
Nombre d'étudiants	295	295

Les prérequis de compréhensions rigoureuse et globale du texte posent donc plus de difficultés que les autres.

Le prérequis « culture générale » est très bien réussi, malgré les problèmes que rencontrent les étudiants durant leurs études. Cette partie du « Passeport » devra être revue pour les prochaines années, car elle n'est pas suffisamment représentative de ce qui est exigé des professeurs.

1.2.2. La communication des résultats aux étudiants

La communication des résultats du « Passeport » aux étudiants est le point de départ du processus de remédiation (Dontaine et Wathelet, 2010). Une semaine après le passage du « Passeport », les résultats sont disponibles sur le site de l'Université. La consultation des résultats nécessite donc une démarche volontaire de la part des étudiants. Ceux-ci sont présentés sous forme de tableaux (voir Figure 1).

Compréhension texte en droit

Date de naissance : 181093
Initiales : S. N.
Section : Droit

Passeport pour le bac en Compréhension texte en droit

Les résultats au Passeport de Compréhension texte en droit te permettent de situer ton niveau de connaissances et de compétences par rapport à ce que tes professeurs estiment devoir être acquis avant que tu assistes à leur cours.

Lors de la présentation du Passeport, tu estimais maîtriser moins de la moitié des compétences

Avais-tu correctement évalué ton niveau ?
Es-tu conscient de tes forces et de tes faiblesses ?

Ciblons tes acquis et tes lacunes à propos des éléments évalués par le Passeport :

La compréhension rigoureuse des idées et des termes	Non acquis
La compréhension globale du texte et de la structure	Partiellement acquis
La compréhension du vocabulaire contextualisé	Non acquis
Culture générale	Acquis

Comment interpréter tes résultats et comment réagir ?

Repère les éléments non acquis

Attention, tu dois impérativement retravailler ces éléments !
Ne pas remédier à ces lacunes risque de nuire à ta compréhension des cours et donc à ta réussite !

Repère les éléments partiellement acquis

Tu présentes encore des faiblesses vis-à-vis de ces éléments.
Participer aux séances de renforcement des prérequis te permettra de développer tes connaissances et ainsi de faciliter ta compréhension des cours et donc ta réussite !

Repère les éléments acquis

Visiblement, concernant ces éléments, tu disposes des prérequis attendus par tes professeurs.
Si tu maîtrises la majorité des éléments testés par le Passeport, tes compétences et connaissances de base, combinées à un travail régulier, te mèneront vers la réussite.
Bonne continuation !

Tes résultats au Passeport et ta réaction face à ces résultats (c'est-à-dire ce que tu en feras) sont importants pour ta réussite académique !

Figure 15. Exemple de feuille de résultats au « Passeport » de droit

Les étudiants voient, en consultant leur tableau, s'ils ont acquis, partiellement acquis ou non acquis les 4 prérequis évalués.

Les points ne sont pas communiqués aux étudiants. En effet, il a été constaté, par le passé, que lorsque les étudiants prennent connaissance de leurs résultats, ils se contentent d'un 10/20 ou d'un 12/20 (Wathelet et Dontaine, 2010). S'agissant de leur première confrontation à un test universitaire, une réussite, au sens habituel du terme, leur paraît satisfaisante. Pourtant, le « Passeport » teste des prérequis, donc des notions censées être maîtrisées dès la rentrée universitaire de sorte que l'on ne peut considérer qu'ils soient acquis en obtenant tout juste la moyenne.

En septembre 2011, 89% des étudiants ont consulté leurs résultats.

1.2.3. Les séances de renforcement

La mise en place d'un test en début d'année et la communication des résultats doivent nécessairement être suivies de séances de renforcement. Celles-ci permettent aux étudiants de remédier aux lacunes qu'ils ont pu constater.

La Faculté de Droit a fait le choix de ne pas rendre ces séances obligatoires, tout en insistant sur leur importance, notamment pour les étudiants n'ayant pas acquis un ou plusieurs prérequis.

Sur environ 400 étudiants, 110 ont suivi au moins une séance par groupe de 40. Seuls 36 parmi eux ont suivi les 3. Ce taux de participation s'explique sans doute par le caractère nouveau du dispositif pédagogique, par les difficultés de communication et par l'horaire proposé (les séances se déroulaient en début ou en fin de journée) (Wathelet et Dontaine, 2010).

1.2.3.1. Correction du test et analyse des questions

La première séance de renforcement consiste à corriger le « Passeport ». Pour que cette correction soit réellement utile, les étudiants reçoivent le test qu'ils doivent à nouveau compléter. Ensuite, les réponses correctes sont communiquées par l'enseignant et les erreurs les plus fréquentes sont commentées.

L'analyse des questions confirme le fait que les plus grandes difficultés rencontrées par les étudiants surviennent dans la compréhension du texte. Parfois, seuls 20 ou 30% d'étudiants seulement parviennent à trouver la bonne réponse. Un travail de renforcement de compréhension paraît, donc, réellement utile.

Concrètement, au moment de la séance, l'enseignant a demandé aux étudiants quelle réponse ils proposaient et pourquoi. Ensuite, il donnait la bonne réponse et reprenait les propositions formulées en mettant en évidence l'endroit où ils s'étaient trompés. De cette manière, les représentations inexactes des étudiants ont pu être soulignées et corrigées.

Après la correction du test, des séances de renforcement particulières ont été organisées pour permettre aux étudiants de renforcer les prérequis évalués.

1.2.3.2. Premier module : « Stratégies de lecture » – 70 participants

Ce premier module de renforcement a pour objectif de donner aux étudiants des outils pour mieux comprendre un texte globalement et rigoureusement.

Pour pouvoir bien comprendre un texte, le lecteur doit mettre en œuvre plusieurs stratégies (Collard et Leroy, 2011).

Dans un premier temps, l'enseignant a demandé aux étudiants de réfléchir à la méthodologie qu'ils mettent intuitivement en œuvre pour comprendre un texte : repérer la structure du texte, faire des schémas, flouter, parler à voix haute, chercher le sens d'un mot au dictionnaire, pointer les connecteurs logiques, annoter, observer les éléments para-textuels, etc.

Ensuite, l'enseignant a expliqué les stratégies de lecture utiles pour la fine compréhension d'un texte de niveau universitaire (Collard et Leroy, 2011), en illustrant la théorie par des exercices sur le « Passeport » :

- la lecture « situante » : le lecteur doit se situer par rapport au texte et situer le texte ;
- la lecture profonde : le lecteur doit repérer le fil rouge, soit ce qui unit le premier et le dernier paragraphe ;

- la lecture structurante : le lecteur doit découvrir la charpente du texte en repérant les idées principales et les liens qui les unissent et en observant attentivement les connecteurs logiques ;
- la lecture synthétisante : après les 3 premières étapes au cours desquelles le texte a été décortiqué, il faut le recomposer pour en retirer toutes les nuances et finesses.

Ces 4 stratégies de lecture activées et réactivées, mobilisées presque simultanément par le lecteur, sont essentielles pour une fine compréhension de textes juridiques de niveau universitaire.

A la fin de la séance, l'enseignant a proposé aux étudiants de confronter leurs méthodes de lecture personnelles (voir début de la séance) aux stratégies enseignées. Grâce à cette réflexion, les étudiants ont pu se rendre compte des étapes qu'ils oubliaient lors de leur lecture intuitive et ont pu dégager de nouveaux outils pour y remédier.

1.2.3.3. Deuxième module : « Langage et raisonnement juridiques » – 77 participants

« De même qu'il faut apprendre sa langue pour connaître un peuple étranger, pour comprendre ses mœurs et pénétrer son génie, de même la langue juridique est la première enveloppe du droit, qu'il faut nécessairement traverser pour aborder l'étude de son contenu » (Capitant, 1936). La compréhension d'un texte juridique exige une certaine maîtrise du vocabulaire et du raisonnement juridiques.

Le monde juridique est, en effet, un nouveau monde qui contient ses propres codes qui doivent être petit à petit appropriés par l'étudiant. En voici quelques illustrations :

- la précision dans les termes¹¹⁷ ;
- le sens d'un mot peut différer dans le langage courant et dans le langage juridique¹¹⁸ (d'où, l'importance de consulter un dictionnaire juridique) ;
- la découverte de « nouveaux » mots à assimiler (Cornu, 2009)¹¹⁹ ;
- la maîtrise du raisonnement syllogistique et de ses nuances¹²⁰ (Ghestin, Goubeaux et Fabre-Magnan, 1994 ; Thiry, 1996 ; Mathieu-Izorche, 2001 ; Damette, 2007).

Après quelques explications théoriques, des exercices ont été proposés aux étudiants.

1.2.3.4. Troisième module : « Stratégies de culture générale » – 64 participants

Lors de ce module, l'accent a, tout d'abord, été mis sur l'importance de connaître l'actualité dans une formation juridique. Les étudiants ont reçu un test d'actualité. Dans un premier temps, ils ont dû essayer d'y répondre seuls. Puis, ils ont pu consulter un dossier de presse. Enfin, une mise en commun des réponses a été réalisée et l'enseignant a montré les liens entre l'actualité et les cours. En conclusion de cette première partie,

1. Exemple : un assassinat et un homicide sont des notions différentes en droit.

2. Exemple : la prescription.

3. Exemple : synallagmatique.

4. Le syllogisme juridique est un raisonnement que les juristes emploient régulièrement. Il importe donc de le présenter dans le cadre de cette séance. Néanmoins, il va de soi que le syllogisme n'est pas le seul raisonnement tenu par le juriste.

l'enseignant a souligné l'importance de suivre l'actualité, de manière autonome, dans la vie quotidienne de l'étudiant (regarder le journal télévisé, écouter la radio, consulter les sites Internet, lire la presse écrite, quotidienne ou hebdomadaire, etc.).

La deuxième partie du module abordait certaines notions fondamentales que les professeurs utilisent lors de leurs cours et dans les syllabus et que certains étudiants ne maîtrisent pas¹²¹. Celles-ci étant censées être connues, elles ne sont pas enseignées. Pour élaborer ce renforcement, une enquête a été menée auprès des professeurs en Faculté de Droit en bac 1. Une quarantaine de concepts ont été mis en évidence. Les étudiants ont, pour commencer, tenté de les définir par eux-mêmes. Ensuite, une correction générale a été menée, ce qui a permis d'éviter à certains étudiants de « partir dans la mauvaise direction ». Enfin, un document contenant la définition des notions vues a été distribué aux étudiants qui ont pu les revoir en dehors de la séance (élaboré grâce à Cornu, 2009 ; Guinchard et Debard, 2011).

1.2.4. Suivi individualisé

Les 4 séances de renforcement décrites s'étant déroulées par groupe de 40 étudiants, un suivi plus individualisé a semblé nécessaire. Une permanence de 2 heures par semaine a été instaurée tout au long de l'année pour donner aux étudiants toute l'aide utile liée aux remédiations évoquées. Ceux-ci saisissent cette opportunité de plus en plus au fur et à mesure que l'année s'écoule.

1.3. Deuxième étape du dispositif de renforcement : l'expression écrite

A côté de la remédiation proposée pour une meilleure compréhension des textes juridiques, un travail sur l'expression écrite a été instauré. Cette deuxième étape du renforcement a été rendue obligatoire. Le taux de participation aux activités fut donc largement supérieur à celui obtenu dans le cadre du « Passeport » pour le bac.

1.3.1. La séance préparatoire

Dans un premier temps, une séance d'explication a été donnée aux étudiants sur les compétences suivantes :

- répondre à une question ;
- définir ;
- comparer ;
- argumenter ;
- critiquer.

Des « perles » issues d'examens des années antérieures ont été données à titre d'illustration. En voici un exemple : « *Quelle est la définition du contrat ?* » Réponse : « *Le contrat, c'est comme un contrat de vente.* » (Illustration fournie à la place d'une définition).

A la fin de la séance, des exercices ont été réalisés par les étudiants sous la direction de l'enseignant.

5. Exemples: le législateur, la disposition, l'équité.

262 étudiants ont suivi cette séance par groupe de 30¹²².

1.3.2. L'exercice d'écriture et la réunion individuelle

Dans un deuxième temps, les étudiants, rassemblés en grand auditoire, ont réalisé un exercice d'écriture. Sur base de la lecture d'un texte lié au monde juridique, 4 questions sont posées : une définition, une comparaison, une argumentation et une critique.

Ce test a été corrigé. Puis, les étudiants ont été conviés à un entretien individuel avec leurs correcteurs qui leur ont remis leur résultat et ont mis en évidence leurs forces et leurs faiblesses. Dans la mesure du possible, et si nécessaire, les étudiants ont été réorientés vers d'autres ressources sociales et méthodologiques proposées par l'Université.

Environ 350 étudiants ont présenté le test. Par contre, moins de 50% des étudiants sont venus à l'entretien individuel.

2. Premier bilan du dispositif de renforcement

Un premier bilan de ce dispositif pédagogique a paru nécessaire afin de déterminer les forces et les faiblesses du projet et de tirer des leçons pour la suite. Pour réaliser ce bilan, nous avons remis un questionnaire d'évaluation aux étudiants, aux assistants et aux professeurs de bac 1. Nous avons également pris en compte les résultats des étudiants à la session de janvier.

Cette partie de notre contribution se divise en 4 points :

- le degré de satisfaction des acteurs du projet ;
- la perception des étudiants quant à l'utilité du dispositif ;
- l'efficacité du dispositif en termes de réussite ;
- les bénéfices secondaires de ce dispositif.

2.1. La satisfaction des acteurs

2.1.1. La satisfaction des étudiants

Les étudiants qui ont participé aux séances de renforcement relatives au « Passeport pour le bac » sont globalement satisfaits, avec une nette préférence pour les modules « Langage et raisonnement juridiques » et « Stratégies de culture générale ». Ce succès s'explique sans doute par le lien plus étroit que ces séances entretiennent avec les études en droit.

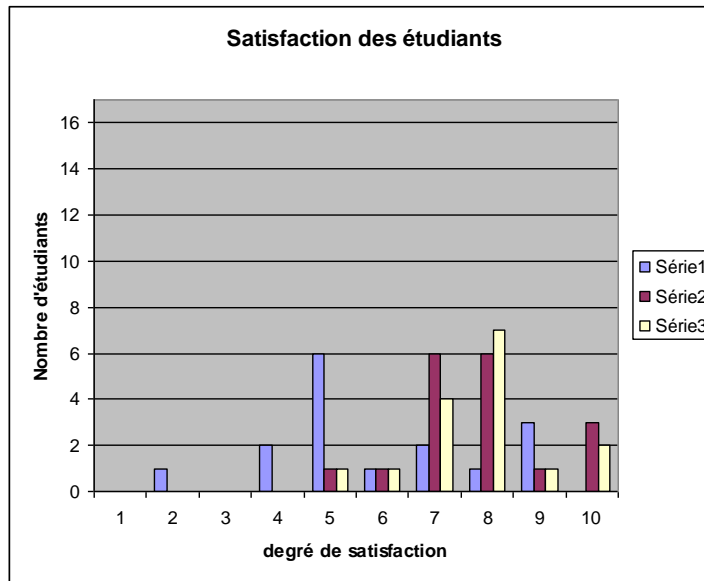
6. Les présences à cette séance ont été comptabilisées par 21 personnes différentes. Certaines n'ont pas remis leur document de présences de sorte que certainement plus de 262 étudiants ont participé à la séance. Dans le cadre de cette contribution nous avons décidé de prendre ce chiffre-là qui était la seule donnée dont nous disposions.

Tableau 2. Enquête de satisfaction des étudiants sur les séances de renforcement du « Passeport pour le bac » – février 2012

Série 1 : Stratégies de lecture¹²³

Série 2 : Langage et raisonnement juridiques¹²⁴

Série 3 : Stratégies de culture générale¹²⁵



S'agissant de la séance relative à l'expression écrite, les étudiants sont également satisfaits. Ils ont, toutefois, regretté le manque d'harmonie dans le cadre de cette activité (plusieurs enseignants et donc encadrements différents).

7. 70 étudiants ont participé à la séance « Stratégies de lecture » et, parmi ceux-ci, 16 ont répondu au questionnaire.

8. 77 étudiants ont participé à la séance « Lecture et raisonnement juridiques » et, parmi ceux-ci, 17 ont répondu au questionnaire.

9. 64 étudiants ont participé à la séance « Stratégies de culture générale » et, parmi ceux-ci, 16 ont répondu au questionnaire.

Tableau 3. Enquête de satisfaction des étudiants sur la séance de renforcement relative à l'expression écrite – février 2012¹²⁶

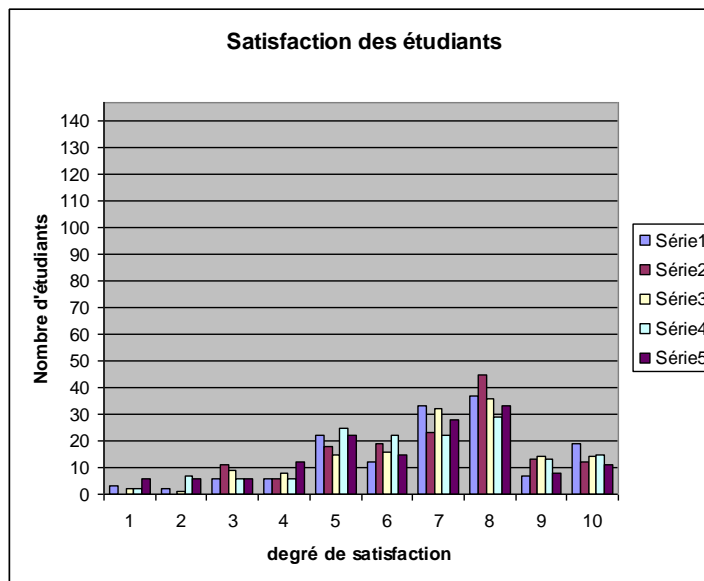
Série 1 : Répondre à une question

Série 2 : Définir

Série 3 : Comparer

Série 4 : Argumenter

Série 5 : Critiquer



Près de 70% des étudiants interrogés conseilleraient aux étudiants des futures années de participer aux 2 activités. Seuls 6% estiment que ce n'est pas nécessaire, les autres n'ayant pas d'avis ou n'ayant pas rempli le questionnaire. Une majorité des étudiants pensent également qu'un tel dispositif est essentiel ou, du moins, important pour la réussite de tous.

Certains étudiants ont ajouté quelques commentaires personnels positifs et encourageants¹²⁷.

2.1.2. La satisfaction des professeurs et des assistants

La majorité des professeurs et des assistants qui ont répondu au questionnaire¹²⁸ considèrent qu'un dispositif de renforcement est essentiel en Faculté de Droit en bac 1. Néanmoins, ils n'ont pas encore pu en ressentir les bénéfices sur le terrain.

10. 262 étudiants ont participé à cette séance et, parmi ceux-ci, 147 ont répondu au questionnaire.

11. Exemples : « Ce genre d'exercice est très utile pour s'adapter aux attentes universitaires » ; « Grâce au « Passeport pour le bac, j'ai reçu un premier feedback sur l'évaluation de mes compétences, ce qui m'a aidé à aborder avec confiance et sérénité cette première session d'examen » ; « Pour une nouvelle année à l'Université, je trouve utile d'avoir ce genre d'approche pour pouvoir cerner les multiples facettes de l'étude à adopter » ; « Je pense que ce dispositif pédagogique permet de se sentir encadrés et suivis, ce qui est très important au début de l'année où tout le monde est un peu perdu et ne connaît pas bien ses compétences ».

En ce qui concerne le suivi du test d'écriture, les correcteurs ont également noté le manque d'harmonie entre eux. Ils soulignent l'absence de ressources méthodologiques pour aider les étudiants au-delà du dispositif pédagogique.

Enfin, presque tous les professeurs et assistants estiment que l'ensemble du dispositif doit être rendu obligatoire.

2.2. Perception des étudiants quant à l'utilité du dispositif

Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, la participation aux séances « Passeport pour le bac »¹²⁹ est perçue de manière générale comme utile pour les étudiants, en particulier pour se remettre en questions par rapport aux attentes des professeurs, pour se remettre en question au niveau de ses connaissances de base, pour prendre conscience des efforts à accomplir pour réussir, dans une moindre mesure, pour avoir une attitude (plus) active par rapport à ses études, pour développer de meilleures stratégies d'apprentissage et pour acquérir de nouvelles connaissances en droit. La participation à ces séances n'a manifestement pas pour effet de remettre en question le choix de l'étudiant quant à sa filière ou son inscription à l'université. L'utilité perçue quant à la motivation est plus mitigée : pour un peu moins de la moitié des répondants, leur participation ne contribue pas à augmenter leur motivation à réussir. Si, pour la majorité des étudiants, la participation à ces séances permet de se sentir plus confiant pour aborder l'année, un tiers des étudiants déclarent que ces séances ne les ont pas aidés sur ce plan-là.

Les perceptions des étudiants quant à l'utilité des activités autour de l'exercice d'écriture sont plus mitigées¹³⁰. Les étudiants continuent en majorité, mais plus faible, à considérer que leur participation a été utile pour se remettre en question par rapport aux attentes des professeurs et prendre conscience des efforts à accomplir. Il est intéressant de noter également que pour 60% des étudiants, leur participation a contribué à augmenter leur motivation à réussir. Néanmoins, nous nous interrogeons sur les 40% d'étudiants qui déclarent que leur participation n'a pas contribué à augmenter leur motivation à réussir. Enfin, il est interpellant de constater qu'une (petite) majorité de répondants déclarent que leur participation n'a pas permis de développer de meilleures stratégies d'apprentissage ni d'acquérir de nouvelles connaissances en droit.

12. Sur 12 professeurs en bac 1, 5 ont répondu au questionnaire. 4 considèrent que le dispositif est utile tandis qu'un ne se prononce pas. Sur 23 assistants en bac 1, 10 ont répondu au questionnaire. 8 considèrent que le dispositif est utile tandis qu'un ne se prononce pas et qu'un autre estime qu'il ne l'est pas.

13. 36 étudiants ont participé aux 3 séances et, parmi ceux-ci, 30 ont répondu au questionnaire. Il faut rappeler que les activités du « Passeport » n'étaient pas obligatoires.

14. 262 étudiants ont participé à la séance de renforcement de l'exercice d'écriture et, parmi ceux-ci, 140 ont répondu au questionnaire. Il faut rappeler que les activités de l'exercice d'écriture étaient obligatoires.

Tableau 4. Perception des étudiants quant à l'utilité des séances de correction et de renforcement suite au « Passeport pour le bac » et quant à l'utilité du T.P., de l'exercice d'écriture et de l'entretien individuel

	« Passeport pour le bac »		Exercice d'écriture	
	Oui	Non	Oui	Non
Ta participation t'a permis de				
Prendre conscience des efforts à accomplir pour réussir ton année académique	20 (80%)	5 (20%)	69 (66%)	35 (34%)
Te sentir plus confiant(e) pour débiter l'année académique	17 (68%)	5 (32%)	70 (58%)	50 (42%)
Te remettre en question par rapport à tes connaissances de base	22 (81%)	5 (19%)	49 (46%)	57 (54%)
Te remettre en question par rapport aux attentes de tes professeurs	20 (83%)	4 (17%)	85 (74%)	30 (26%)
Remettre en question ta filière d'études à l'université	2 (8%)	22 (92%)	8 (7%)	110 (93%)
Remettre en question ton inscription à l'université	1 (4%)	27 (96%)	7 (6%)	115 (94%)
Augmenter ta motivation pour réussir ton année académique	15 (55%)	12 (45%)	66 (60%)	43 (40%)
Avoir une attitude (plus) active par rapport à tes études	18 (75%)	6 (25%)	54 (51%)	52 (49%)
Avoir une attitude (plus) responsable par rapport à tes études	15 (62%)	9 (38%)	51 (47%)	57 (53%)
Faire connaissance avec tes condisciples	14 (52%)	13 (48%)	20 (18%)	92 (82%)
Développer de meilleures stratégies d'apprentissage	20 (74%)	7 (26%)	46 (43%)	61 (57%)
Acquérir de nouvelles connaissances en droit	18 (72%)	7 (28%)	53 (45%)	64 (55%)

2.3. Efficacité du dispositif en termes de réussite

Les moyennes et les notes des étudiants, obtenues lors de la session de janvier 2012, ont été comparées, en observant, d'une part, les résultats de ceux qui ont suivi au moins une séance de renforcement non obligatoire et, d'autre part, les résultats de ceux qui ne s'y sont pas rendus.

L'examen de cette enquête, transcrite dans le tableau 5, démontre que les étudiants, à résultats similaires au « Passeport », qui ont suivi au moins une séance de renforcement non obligatoire, ont des moyennes et des notes supérieures aux autres.

Tableau 5. Enquête sur l'impact des séances de renforcement sur les examens de janvier 2012

N=97	Groupe sans renf (0)	Groupe avec renf (1)	Différence
Moyenne au « Passeport »	14,08	14,09	0,01
Min	7,83	8,7	0,87
Max	18,26	18,26	0
Moyenne académique (Janv)	9,89	11,61	1,72
Min	1,8	3,6	1,8
Max	17,4	18	0,6

Répartition des étudiants par résultat (Janv.)

0 à 8	23	13	-10
8 à 10	27	12	-15
10 à 12	21	28	7
12 à 14	17	18	1
14 à 16	6	19	13
16 à 18	3	6	3
18 à 20	0	1	1

Moyenne par cours (Janv.)

ROM	9,96	11,27	1,31
HIC	7,78	9,53	1,75
HIB	9,13	10,75	1,62

PSY	10,17	11,9	1,73
SOC	12,56	14,74	2,18

On ne peut évidemment pas pour autant conclure à un lien de cause à effet entre la participation aux séances et les résultats de janvier. Néanmoins, le résultat de cette enquête est encourageant et l'on peut penser que le dispositif pédagogique a joué un rôle, même mineur, dans l'ensemble des facteurs qui sont à l'origine de ce bilan quantitatif.

2.4. Bénéfices secondaires de ce dispositif

Outre le lien entre la participation aux séances de renforcement et les résultats à la session de janvier, nous nous sommes intéressées au lien entre les perceptions des étudiants suite à ces séances et leurs résultats. Plus spécifiquement, nous voulions observer la relation entre le sentiment de confiance renforcé chez certains étudiants à la suite de leur participation aux séances et leurs résultats à la session de janvier. Dans le questionnaire soumis aux étudiants, 2 questions permettent de recueillir de l'information sur ce sentiment de confiance, renforcé ou non, suite aux séances de remédiation (facultatives) et suite à l'exercice d'écriture (obligatoire) :

- « Les séances de correction et de renforcement « Passeport » (ou le TP, l'exercice d'écriture et l'entretien individuel) t'ont permis d'aborder avec plus de confiance la session de janvier 2012 ? »
- « Les séances de correction et de renforcement « Passeport » (ou le TP, l'exercice d'écriture et l'entretien individuel) t'ont permis de mieux réussir ta session de janvier 2012 ? ».

36 étudiants ont participé aux 3 séances de renforcement proposées à la suite du « Passeport ». Parmi ces étudiants, 9 indiquent que ces séances lui ont permis d'aborder avec plus de confiance la session alors que 20 indiquent que ces séances ne lui ont pas permis d'aborder la session avec plus de confiance. Lorsque les moyennes de ces 2 groupes d'étudiants à la session de janvier sont comparées, nous observons que les étudiants du premier groupe ($M=12,93$; $ET=2,27$) ont une moyenne plus élevée que les autres ($M=11,28$; $ET=2,99$). Cependant, cette différence n'est pas significative : $t(27)=1,47$; $p=0,152$.

Toujours suite aux séances de renforcement, 4 étudiants déclarent que leur participation leur a permis de mieux réussir la session alors que 20 indiquent que leur participation ne leur a pas permis de mieux réussir. A nouveau, nous constatons que les premiers ($M=14,05$; $ET=1,48$) ont de meilleurs résultats que les seconds ($M=11,4$; $ET=2,66$). Cette différence n'est pas significative : $t(18)=1,89$; $p=0,074$.

Voyons ce qu'il en est du TP qui a précédé le test d'écriture obligatoire. 262 étudiants y ont participé. Parmi ces étudiants, 55 déclarent que leur participation leur a permis d'aborder la session avec plus de confiance alors que 88 indiquent que leur participation ne leur a pas permis d'aborder la session avec plus de confiance. Les premiers ($M=11,22$; $ET=3,05$) ont des résultats légèrement supérieurs aux seconds ($M=10,66$; $ET=2,63$), mais cette différence n'est pas significative : $t(141)=1,147$; $p=0,253$.

Enfin, 20 étudiants déclarent que leur participation au test d'écriture leur a permis de mieux réussir la session de janvier alors qu'ils sont 123 à déclarer que leur participation ne leur a pas permis de mieux réussir la session de janvier. Encore une fois, les premiers ($M=12,03$; $ET=2,60$) réussissent mieux que les seconds ($M=10,70$; $ET=2,80$). Cette fois, la différence est significative : $t(141)=1,98$; $p=0,049$.

Les données dont nous disposons ne nous permettent évidemment pas d'avoir des indications sur le sens de cette relation. D'autres recherches (Piret, Pondeville et Dozot, à paraître) ont pu mettre en évidence une

relation circulaire entre la confiance pour aborder une session (ou le sentiment d'auto-efficacité) et la réussite. Il est possible que les étudiants, majoritaires à indiquer que leur participation à ces dispositifs ne leur a pas permis d'être plus confiants pour la session, n'aient pas encore suffisamment de recul. Il est possible également, que ces séances aient pour effets de sensibiliser les étudiants aux exigences, aux difficultés, à leurs éventuelles lacunes, ce qui aurait un effet plus négatif sur leur confiance pour aborder la session, mais un impact positif sur la remise en question de l'étudiant.

Conclusions et perspectives

En guise de conclusion, nous souhaitons souligner la réussite de l'instauration du nouveau dispositif pédagogique en Faculté de Droit. Les 4 points du bilan de cette expérience le démontrent à suffisance : la majeure partie des acteurs sont satisfaits, les résultats des participants sont meilleurs et les bénéfices secondaires ont également pu être relevés même s'ils ne sont pas très significatifs. L'utilité des activités a été soulignée par certains étudiants.

Nous pensons cependant qu'avec un peu plus de recul, voire dans quelques années, les participants se rendront encore mieux compte de l'importance de ce dispositif pédagogique.

Enfin, cette recherche nous permet déjà de tirer quelques leçons pour l'avenir.

- L'importance de mieux montrer le lien entre les séances du dispositif pédagogique et les cours, ce tant pendant lesdites séances que pendant les cours.
- La nécessité de rappeler aux étudiants que ce sont des compétences transversales qui sont enseignées de sorte que c'est normal que le bénéfice ne se ressente pas immédiatement, dès la première session d'examens.
- L'importance de l'harmonie entre les divers acteurs « enseignants ».
- La difficulté d'orienter les étudiants vers d'autres ressources lorsque le dispositif pédagogique arrive à son terme. Il serait intéressant de créer une plate-forme sur Internet avec des exercices corrigés.

Bibliographie

- Capitant, H. (1936). *Vocabulaire juridique*. Cité par Cornu, G., (2009). *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Collard, A. et Leroy, C. (2011). *Passeport pour le bac - Comprendre en profondeur un texte de niveau scientifique - Proposition d'un dispositif de renforcement des prérequis*, Projet de l'Académie universitaire de Louvain, non publié.
- Cornu, G. (2009). *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Dontaine, M. et Wathelet, V. (2010). *Maîtrise des prérequis et évaluation dès l'entrée à l'Université*, Actes du Colloque AIPU, Rabat.
- Ghestin, J., Goubeaux, G. et Fabre-Magnan, M. (1994). *Traité de droit civil. Introduction*, Paris, L.G.D.J.
- Guinchard, S. et Debard, Th. (dir.) (2011). *Lexique des termes juridiques 2012*, Paris, Dalloz.
- Mathieu-Izorche, M.-L. (2001). *Le raisonnement juridique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Piret, A., Pondeville, S. et Dozot, C. (soumis à publication). *Comportements autoévaluatifs des étudiants de première année de l'enseignement supérieur*.
- Romainville, M. et Slosse, P. (2011). Comment établir un diagnostic des prérequis, précoce et impliquant pour les étudiants ? *In Recherches et actions en faveur de la réussite en première année universitaire : vingt ans de collaboration dans la Commission « Réussite » du Conseil interuniversitaire de la Communauté française*, sous la direction de Philippe Parmentier, Bruxelles, Conseil interuniversitaire de la Communauté française.

- Salmon, D., Houart, M. et Slosse, P. (2011). Pourquoi mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de remédiation, et comment en évaluer l'efficacité ? *In Recherches et actions en faveur de la réussite en première année universitaire : vingt ans de collaboration dans la Commission « Réussite » du Conseil interuniversitaire de la Communauté française*, sous la direction de Philippe Parmentier, Bruxelles, Conseil interuniversitaire de la Communauté française.
- Thiry, Ph. (1996). *Notions de logique*, Bruxelles, De Boeck et Larcier.
- Vieillevoye, S., Wathelet, V. et Romainville, M. (2012). Maîtrise des prérequis et réussite à l'université. *In Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*, Bruxelles, De Boeck.
- Wathelet, V. et Vieillevoye, S. (2010). *Evaluation formative des compétences prérequis à l'entrée de l'Université*, Actes du 23^{ème} colloque de l'Admee-Europe.
- William, D. (2010). Le rôle de l'évaluation formative dans les environnements d'apprentissages efficaces. *In Comment apprend-on ? La recherche au service de la pratique*, sous la direction de Hanna Dumont, David Istance, Francisco Benavides, éditions OCDE.